



043-214300329-20250915-2025_078-DE
 Reçu le 17/09/2025
 Publié le 17/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 15 septembre à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 09/09/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
 Christine SIMON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde
 HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER,
 Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge
 ABOULIN, Laetitia PRADINES, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Secrétaire de séance : Roland SEUX

OBJET : Restauration du tableau de l'église : « La madone de l'amour divin »

M. Le Maire rappelle que ce tableau exposé dans l'église de Blavozy, fait partie du patrimoine de la commune. Après la construction de l'église de Blavozy, réalisée bénévolement par les carriers, la famille HEDDE a offert à la commune, une copie de « La Madone de l'Amour divin », célèbre peinture de Raphaël. La copie a été faite en Italie et a été déposée dans l'église le 23 juillet 1863.

Depuis quelques temps, on remarque que le tableau se dégrade tant au niveau de la peinture que du cadre. Mr VASLIN d'« Artech Conservation » est venu établir un diagnostic et nous a communiqué un devis pour la remise en état du tableau. Le devis estimatif s'élève à 2 000€.

M. Le Maire propose de rechercher des partenaires et des mécènes pour co-financer ce projet de restauration, en mobilisant la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine est un acteur du développement local qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et pourrait et pourrait accompagner la commune dans la mise en place et la gestion d'une action ou souscription publique permettant de lever des fonds auprès des particuliers et des entreprises.

Mme Danièle VALLERY, en charge de ce dossier, expose qu'une rencontre sur site, a eu lieu avec Mme BONNET, déléguée départementale de la Fondation du Patrimoine pour accompagner la commune dans la recherche du financement nécessaire à la restauration du tableau, financement estimé à 2 000€ par Artech Conservation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE AR Prefecture

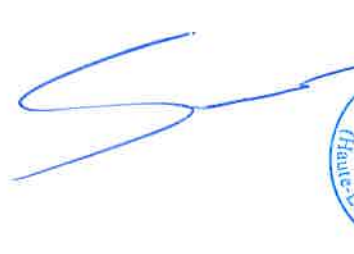
043-214300320-20250915-2025-078-DE
Reçu le 17/09/2025
Publié le 27/09/2025

d'autoriser M. Le Maire à solliciter tous les financements potentiels pour accompagner la commune dans la restauration de cette oeuvre et particulièrement la fondation du patrimoine.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Roland SEUX



Fait et délibéré le 15/09/2025
Pour extrait certifié conforme